

2 Vano 13 11

INSTITUT SENEGALAIS DE RECHERCHES
AGRICOLAS (I.S.R.A)

LABORATOIRE NATIONAL DE L'ELEVAGE
ET DE RECHERCHES VETERINAIRES

PROGRAMME "PETITS RUMINANTS"

MISE AU POINT SUR LE SYSTEME
DE CONTROLE DES PERFORMANCES ANIMALES
EN MILIEU TRADITIONNEL

DOCUMENT DE TRAVAIL

Par E. LANDAIS

REF. N° 36 /VIRO

FEVRIER 1984

INTRODUCTION

Il y aura bientôt une année que les premiers troupeaux villageois suivis par le programme "Petits Ruminants" ont été marqués dans la région de Louga.

Les contrôles concernent à l'heure actuelle environ 4 000 Petits Ruminants dans la communauté rurale de Ndiane (Louga) et 1 500 dans les villages de la zone d'emprise du CRZ de Kolda. Dans les semaines qui viennent, 2 000 ovins et caprins doivent être marqués dans le Sine Saloum (UE de Thyse Khaymor). 1 200 dans le Delta du Fleuve Sénégal, puis environ 2000 dans les villages de la zone d'emprise du CRZ de Dahra-Djoloff.

La méthode de suivi, adaptée aux bovins dans le cadre du Département "Systèmes" de l'ISRA, est utilisée en outre pour suivre environ 800 animaux dans l'UE de Thyse Khaymor. D'autres bovins seront marqués prochainement dans le Delta du Fleuve Sénégal puis en Basse Casamance.

Cependant l'expérience acquise en 1983 et les observations des agents chargés des opérations du suivi nous conduisent à amener quelques modifications à la méthodologie, en vue d'améliorer la gestion du système.

Tel est l'objet de la présente note, qui présente six modifications, touchant :

- l'identification de jeunes animaux,
- les fiches d'inventaire I
- les fiches de pesée P
- le programme de pesée
- la mise en place d'observations sur la dentition des animaux.
- le contrôle du mode d'élevage des animaux.

I - IDENTIFICATION DES JEUNES ANIMAUX

Dans le système adopté jusqu'à présent, les animaux de moins de trois mois n'étaient pas physiquement identifiés, Jusqu'au moment de leur marquage, ils étaient simplement désignés par le numéro de leur mère, suivi, pour les doublons et triplés d'un numéro de rang arbitraire permettant de les identifier au sein de la portée.

Cette méthode soulève en pratique diverses difficultés, en raison de la rapidité des cycles biologiques chez les petits ruminants, et de leur prolificité. D'une manière générale, les marquages sont trop tardifs et trop d'animaux non marqués sont présents dans le troupeau. Les événements les concernant sont alors beaucoup plus difficiles à saisir, et des confusions entre animaux sont inévitables.

Il a donc été décidé d'adopter la méthode utilisée au CRZ de KOLDA et qui consiste à identifier les jeunes animaux dès la naissance à l'aide d'une plaquette de contre plaqué portant un numéro d'identification, et suspendue autour du cou à l'aide d'une cordelette. Les agneaux et chevreaux portent ce collier jusqu'à leur marquage définitif qui survient entre deux et trois mois.

Afin de ne pas modifier les documents de terrain, ni le fichier, le numéro inscrit sur la plaquette sera le numéro de la mère, suivi le cas échéant du chiffre représentant le rang (portées multiples).

Ce numéro sera très simplement reporté sur les plaquettes de bois à l'aide d'un marqueur ordinaire, l'expérience montrant que les numéros restent ainsi lisibles durant une période suffisante.

On remarquera que cette innovation ne modifie en rien la tenue des fiches de terrain, ni la gestion du fichier. De l'avis des observateurs, le travail supplémentaire qu'entraîne la pose des plaquettes devrait être largement compensé par le bénéfice qui en sera retiré au niveau de l'identification,

On notera enfin que les plaquettes de bois peuvent en principe être réutilisées, les numéros pouvant facilement être effacés en ponçant la surface du bois à l'aide de papier de verre ou en frottant la plaquette sur une surface cimentée.

II - MODIFICATION DES FICHES D'INVENTAIRE~!

Les fiches d'inventaire I s'avèrent extrêmement précieuses pour les observateurs sur le terrain. Ce sont en effet, les seuls documents qui permettent d'avoir immédiatement une image de la composition de chaque troupeau. De ce fait, elles facilitent grandement le travail des observateurs. La modification apportée vise essentiellement à améliorer encore l'image du troupeau fournie par ces fiches, en ajoutant, à la suite du numéro d'identification des animaux, des emplacements destinés à recevoir mention de leur sexe et de leur date de naissance.

Autre modification, une colonne spéciale est prévue pour le "report de nombre d'absences". Cette colonne doit être utilisée lors de remplacement d'une fiche d'inventaire complètement remplie par une nouvelle fiche : l'observateur y reporte, pour chaque animal présumé présent dans le troupeau, le nombre d'absences consécutives constaté pour chaque animal au moment du changement de fiche.

Par ailleurs, les fiches d'inventaire seront désormais dressées séparément pour les ovins et les caprins. L'espèce sera donc mentionnée dans l'en-tête de

la fiche, et non plus sur chaque ligne.

Enfin, les fiches d'inventaire I remplies pour chaque éleveur porteront désormais, dans le coin situé en haut et à droite, une fraction précisant le numéro d'ordre de la fiche considérée à l'intérieur de l'ensemble des fiches I correspondant au cheptel de cet éleveur. Par exemple, la fraction 2/5 indique qu'il s'agit de la seconde fiche portant l'inventaire d'un troupeau de petits ruminants qui comprend au total 5 fiches. Le dénominateur de cette fraction étant susceptible de varier au cours de la période d'utilisation de la fiche, les chiffres seront inscrits au crayon.

La physionomie des fiches I s'en trouve sensiblement modifiée. On trouvera en annexe 1 un exemplaire des nouvelles fiches, qui se substitueront progressivement aux anciennes, au fur et à mesure du remplacement normal de celles-ci.

III - MODIFICATION DES FICHES DE PESEE

Les fiches actuelles de pesée ne donnent pas pleinement satisfaction, principalement, parce qu'elles ne permettent pas d'évaluer facilement le programme des pesées confié à chaque agent, ni de contrôler sa réalisation.

En outre, la conception même des fiches de pesée actuelle semble aujourd'hui discutable, la forme de Fiches à emploi unique s'harmonisant mal avec la nécessité de disposer avant chaque opération de pesée, d'une liste des animaux à peser. Il est en effet, nécessaire de recopier à chaque fois la liste de pesée d'une fiche P sur l'autre, ce qui constitue une contrainte non négligeable et une source d'erreur permanente.

Or, le choix de fiches à usage unique ne s'imposait pas, car la retranscription des résultats de pesée ne conditionne pas la mise à jour des fichiers (contrairement aux fiches d'événements), et peut donc être différée. En conséquence, ces fiches seront désormais remplacées par des fiches à usage multiple, assez comparables dans leur principe aux fiches d'inventaire.

Les résultats des pesées seront stockés sur ces fiches qui ne seront retournées au fichier que lorsqu'elles seront complètement remplies.

Afin de parer au risque de perte de ces fiches, et donc de déperdition importante d'information, il sera demandé aux agents sur le terrain de retranscrire systématiquement les résultats de pesées sur leur agenda.

A l'occasion de la refonte de ces fiches, il a été décidé de leur apporter en outre diverses améliorations :

- 1°) Les fiches de pesée seront désormais dressées par éleveur et par espèce, tout comme les fiches d'inventaire ;
- 2°) elles porteront, à l'instar de ces dernières, un numéro permettant de les identifier dans la série des fiches de pesée correspondant au troupeau d'un éleveur donné.
- 3°) elles véhiculeront enfin, à côté des résultats proprement dits, des informations relatives à la dentition des animaux pesés et à leur mode d'élevage (ces deux points seront développés plus bas)

Les nouvelles fiches, dont un fac-similé est présenté en annexe 2, seront tirées sur carton, de manière à résister à des manipulations multiples. Elles permettront aux agents observateurs d'organiser beaucoup plus rigoureusement leur programme de pesées, tout en allégeant leur travail, sur le terrain comme au niveau du fichier, où la saisie sera sensiblement allégée.

IV - MODIFICATIONS DES PROGRAMMES DE PESEE

A l'occasion de la mise en place des nouvelles fiches de pesée P, et compte tenu de l'expérience accumulée en matière d'organisation des séances de pesée, le programme de pesées est désormais fixé comme suit :

- Sont concernés tous les animaux dont la date de naissance est connue ;
- les animaux seront pesés tous les quinze jours jusqu'à leur marquage puis une fois par mois.

Ceci ne remet évidemment pas en cause les pesées qui ont lieu à la mise-bas (pesée de la mère et des produits).

- En même temps, les observateurs relèveront la dentition (nombre d'incisives définitives) de tous les animaux pesés (vois ci-dessous),

Ce programme devrait alléger sensiblement le travail des observateurs (tous les animaux étaient pesés chaque quinzaine jusqu'à présent). On peut également espérer qu'il encouragera les observateurs à marquer précocement les jeunes animaux.

Aucune limite d'âge n'est actuellement fixée pour les animaux à peser. Il est en effet, prévu d'étudier l'évolution pondérale des adultes. Par la suite, les pesées seront limitées à la phase de croissance.

V - CONTROLE DE LA DENTITION DES ANIMAUX

Nous ne disposons pas de données relatives à la chronologie de l'évolution dentaire des races sénégalaises de petits ruminants, alors que l'examen de l'arc incisif est susceptible de fournir de précieux renseignements sur l'âge des animaux, au moins durant les trois ou quatre premières années de leur vie.

Des études doivent être menées dans les stations de DAHRA et de KOLDA à ce sujet. Parallèlement, des observations seront systématiquement menées en milieu villageois, à l'occasion des pesées, comme il a été dit plus haut, Les résultats de ces observations seront consignés directement sur les nouvelles fiches de pesée, ce qui n'occasionnera donc qu'un faible surcroît de travail.

Nous pourrons ainsi comparer les résultats obtenus en station à ceux obtenus en milieu traditionnel, sur des échantillons plus importants, mais moins homogènes, et entretenus dans les conditions très différentes.

Cette étude sera poursuivie jusqu'à l'obtention d'un nombre suffisant de données, soit, probablement, durant deux à trois années.

VI - CONTROLE DU MODE D'ELEVAGE

Nous cernons mal ce qu'il est convenu d'appeler les "profils de carrière" des animaux, et tout particulièrement ceux des animaux qui sont élevés ou embouchés à la case.

Les flux d'animaux des troupeaux extensifs à l'élevage de case sont mal appréhendés par le suivi, c-t rarement signalés par les observateurs dans les fiches d'enquête n° 6 (questionnaire "conduits des troupeaux suivis"). Nous avons donc imaginé de les saisir à l'occasion des pesées, et avons prévu des emplacements nécessaires à cette fin sur les fiches de pesée P (voir annexe 2).

Rappelons que les codes à utiliser pour les modes d'élevage sont les suivants :

- élevage extensif traditionnel : E
- élevage de case : C
- finition (embouche) à la case : F

CONCLUSION

Les modifications qui viennent d'être présentées ne touchent nullement les fondements du système de suivi qui a été mis en place : elles le perfectionnent et le complètent.

En dehors du nouveau système d'identification de jeunes animaux, dont la mise en place nécessitera un effort particulier de la part des observateurs, ces modifications ne devraient donc pas poser à ceux-ci de problème, mais au contraire simplifier leur travail et en améliorer les résultats.

- ANNEXES -

- 1 - FICHE D'INVENTAIRE

I

- 2 - FICHE DE PESEE

P

Département:

Comm. rurale :

Village ..

Troupeau :

Mode
A'eleu.

Numéro de la mère
et
rang dans la portée

See

Date
de
Naissance

ESPECE

Report du
nombre
d'absences

Date des Inventaires Successifs

Sortie

